

Si le Comité, ou certains de ses membres, décident que la gestion unifiée constitue la meilleure solution, il leur faudra tout de même prévoir que cette mesure amènera plus tard la fusion intégrale des deux réseaux. Je ne vois pas comment on puisse croire le contraire. Je suis aussi convaincu que cette mesure produira l'étatisation des chemins de fer fusionnés, car il serait inconcevable que le peuple canadien abandonnât au Pacifique-Canadien l'administration et l'exploitation du réseau national.

Dans les circonstances, je ne m'étonne pas de constater que par la voix de leurs représentants à la Chambre des communes, les citoyens du Canada semblent être unanimement hostiles à tout projet de gestion unifiée. A leur avis, l'unification équivaldrait à la fusion. C'est pourquoi le projet de rapport que j'ai déposé insiste pour que les chemins de fer s'efforcent de résoudre eux-mêmes leurs difficultés en utilisant les facilités d'arbitrage que la loi de 1933 met à leur disposition. Comme nous le savons tous, personne n'en a tiré parti. En m'exprimant ainsi, je songe plus particulièrement au Pacifique-Canadien, car il jouit d'une liberté d'action dont le National-Canadien est privé puisqu'il appartient à l'Etat et qu'il reçoit ses directives du Parlement. Si le Pacifique-Canadien se rend compte que le seul moyen de comprimer ses frais consiste à coopérer avec le National-Canadien, cette coopération lui est acquise. Récemment, on a décidé de mettre en commun les trains de voyageurs qui se font concurrence. J'ignore si l'on a cité des statistiques à ce propos, mais cette mesure permettra de réaliser d'importantes économies sur l'exploitation des trains de voyageurs, de l'Atlantique au Pacifique. Cette décision fait naître l'espérance de voir s'effectuer d'autres économies encore plus appréciables si les intéressés veulent réellement s'en donner la peine.

Il est vrai que les cheminots seront les premières victimes des mesures de coopération. D'autre part, nous venons d'adopter, au Sénat, un projet de loi de la Chambre des communes autorisant l'indemnisation des employés congédiés ou occupant un emploi inférieur à cause des mesures coopératives. Je sais que certains d'entre eux s'opposeront à la coopération ou à la gestion unifiée pour ne pas perdre leur emploi. Je désire informer les employés du National-Canadien, comme ceux du Pacifique-Canadien, que nos deux grands chemins de fer n'ont pas été construits à leur intention mais bien à celle du public. Dans les circonstances, ils doivent donc se plier à l'inévitable. Je crois que les dispositions prévues au projet de loi dont je viens de parler leur accorderont une indemnité raisonnable. Lorsque le sénateur Beaubien, un des présidents du Comité, a proposé que nous poursuivions notre enquête à la présente session, j'ai préconisé une modification à la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien en vue d'accorder aux employés précités, une protection analogue à celle que leur assure le projet de loi adopté. A la lumière de ce que j'ai exposé, il me semble que nous ferions un faux pas en nous prononçant pour l'unification. Certains collègues de mon très honorable ami ont déclaré à maintes reprises que nous n'étions pas en mesure de tirer des conclusions justes des témoignages rendus, que les statistiques présentées au Comité sont telles que nous ne pouvons établir la ligne de conduite à suivre. Ces messieurs ont donc proposé que l'analyse de ces données soit confiée à des experts.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas tout à fait exact. Je crois deviner quel est celui auquel l'honorable leader fait allusion. Notre collègue a simplement dit que devant les témoignages contradictoires nous n'étions pas en mesure de nous prononcer sur les économies possibles et qu'il nous faudrait recourir à des experts pour les établir au juste. Il n'a pas cherché à nous imposer sa manière de voir.

L'hon. M. DANDURAND: Mais il est évident que ces messieurs considèrent que les témoignages rendus ne leur permettent pas de dire lequel, de l'unification ou de la coopération, constitue le meilleur régime.